



Procès-verbal

À une séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Montpellier, tenue en la salle du conseil, située au 4, rue du Bosquet, à Montpellier, le 4 mars 2013, à 19 h 30 à laquelle sont présents les conseillers :

Marcel Bissonnette

Richard Strasbourg

Jean-Guy Périard

Absences motivées : madame la conseillère Judith Larin et monsieur le conseiller Guy Roy

Formant quorum et siégeant sous la présidence de monsieur le maire Pierre Bernier.

Monsieur Paul St-Louis, directeur général et secrétaire-trésorier par intérim, est également présent et agit comme secrétaire d'assemblée.

Monsieur le maire soumet l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de l'assemblée et mot du maire
2. Moment de recueillement
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Lecture et adoption des procès-verbaux de la séance ordinaire du 4 février 2013 et de la séance extraordinaire du 4 février 2013

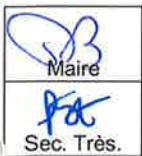
5. ADMINISTRATION ET FINANCES

- 5.1 Adoption des comptes à payer
- 5.2 Nomination de la société Charlebois et Gratton, CPA Inc., à titre de vérificateur externe
- 5.3 Comité de gestion – retrait d'un membre
- 5.4 Résolution sur la filière nucléaire civile et militaire au Québec :
De l'exploration de l'uranium à la gestion permanente des déchets radioactifs
- 5.5 Projet de résolution – avril, mois de la jonquille

6. DOSSIERS

6.1 Service des travaux publics

- 6.1.1 Rapport — Travaux publics
- 6.1.2 Mandat au directeur du Service des travaux publics pour le remplacement d'une conduite d'aqueduc



6.2 Aménagement, urbanisme et environnement

- 6.2.1 Rapport — Aménagement, urbanisme et environnement
- 6.2.2 **Adoption du règlement n° 05-2013** - afin de réviser les dispositions concernant les fondations d'un bâtiment principal
- 6.2.3 **Adoption du règlement n° 02-2013** relatif à la vidange des fosses septiques
- 6.2.4 Projet « Rivages en Héritage » de la MRC – confirmation de la participation financière de la Municipalité
- 6.2.5 Procédures judiciaires – Règlements municipaux 06-2012 et 12-2000 – Mandat au procureur

6.3 Incendie – Sécurité publique

- 6.3.1 Rapport — Service des incendies
- 6.3.2 Utilisation d'un véhicule hors route (VHR) – Service de premiers répondants
- 6.3.3 Remerciements à monsieur Mathieu Faubert, directeur adjoint du Service des incendies
- 6.3.4 Nomination de monsieur Marc St-Denis au poste de directeur adjoint du Service des incendies

6.4 Loisirs et culture

7. AFFAIRES NOUVELLES

8. DIVERS

9. CORRESPONDANCE

10. QUESTIONS DU PUBLIC

11. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE



1. **OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE ET MOT DU MAIRE**

Monsieur le maire souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

2. **MOMENT DE RECUEILLEMENT**

13-03.48

3. **LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil déclarent avoir lu et renoncent à la lecture de l'ordre du jour;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur le conseiller Marcel Bissonnette
Appuyé par monsieur le conseiller Richard Strasbourg

ET RÉSOLU QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté et que le point « Divers » demeure ouvert.

Adoptée à l'unanimité.

13-03.49

4. **LECTURE ET ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 4 FÉVRIER 2013 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 4 FÉVRIER 2013**

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil déclarent avoir lu et renoncent à la lecture des procès-verbaux de la séance ordinaire du 4 février 2013 et de la séance extraordinaire du 4 février 2013;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur le conseiller Marcel Bissonnette
Appuyé par monsieur le conseiller Jean-Guy Périard

ET RÉSOLU QUE les procès-verbaux décrits au préambule soient adoptés tels que présentés.

Adoptée à l'unanimité.



5. ADMINISTRATION ET FINANCES

13-03.50

5.1 Adoption des comptes à payer

Il est proposé par monsieur le conseiller Richard Strasbourg
Appuyé par monsieur le conseiller Marcel Bissonnette

ET RÉSOLU QUE ce Conseil municipal approuve la liste des comptes ci-après et qui apparaissent en annexe sous le numéro **13-03.50** et que le maire et le directeur général et secrétaire-trésorier par intérim soient autorisés à les payer à même les fonds de la Municipalité :

- Liste des comptes à payer pour la période du 27 janvier au 26 février 2013, totalisant 144 448,49 \$,
- Transactions bancaires pour la période du 1^{er} au 28 février 2013, totalisant 52 842,39 \$.

CERTIFICAT DE CRÉDIT

Monsieur Paul St-Louis, directeur général et secrétaire-trésorier par intérim, certifie que les crédits sont disponibles pour couvrir les dépenses projetées par le Conseil municipal.

**Paul St-Louis, directeur général et
secrétaire-trésorier par intérim**

Adoptée à l'unanimité.

13-03.51

5.2 Nomination de la société Charlebois et Gratton, CPA Inc., à titre de vérificateur externe

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu une soumission de la société Daniel Charlebois, C.A., pour la vérification et la préparation du rapport financier pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2012;

CONSIDÉRANT QUE le mandat a été accordé lors de la séance du 7 mai dernier;

CONSIDÉRANT QUE la société Daniel Charlebois, C.A., a changé de raison sociale le 8 décembre 2012;



EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Guy Périard
Appuyé par monsieur le conseiller Richard Strasbourg

ET RÉSOLU QUE la société Charlebois et Gratton, CPA Inc., soit nommée pour la vérification et la préparation du rapport financier pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2012, et ce pour des honoraires totalisant 8 400 \$ plus taxes.

DE PLUS il est noté que ce mandat sera exécuté en deux étapes :

- ▶ vérification intérimaire effectuée entre le 1^{er} octobre et le 15 décembre 2012;
- ▶ vérification de fin d'année, effectuée entre le 15 janvier et le 15 mars 2013.

Finalement, la présente résolution abroge et remplace la résolution n° 12-05.89 du 7 mai 2012.

Adoptée à l'unanimité.

13-03.52

5.3 Comité de gestion – retrait d'un membre

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Montpellier a constitué un comité de gestion formé de quatre (4) membres;

CONSIDÉRANT QUE monsieur André Beaulieu a démissionné du conseil municipal et de ce fait du comité de gestion;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur le conseiller Marcel Bissonnette
Appuyé par monsieur le conseiller Jean-Guy Périard

ET RÉSOLU QUE ce Conseil désigne monsieur le conseiller Richard Strasbourg à titre de membre du comité de gestion en remplacement de monsieur André Beaulieu.

ET QUE la présente résolution abroge et remplace la résolution numéro 11-06-174.

Adoptée à l'unanimité.



13-03.53

**5.4 Résolution sur la filière nucléaire civile et militaire au Québec :
De l'exploration de l'uranium à la gestion permanente des déchets
radioactifs**

CONSIDÉRANT QU'il n'y a jamais eu de mine d'uranium dans la province de Québec;

CONSIDÉRANT QU'il y a plusieurs activités d'exploration de l'uranium en cours actuellement dans plusieurs régions du Québec en vue de l'extraction de l'uranium dans un proche avenir;

CONSIDÉRANT QUE les résidus sous forme de sable des mines d'uranium sont volumineux et contiennent 85 pour cent de la radioactivité provenant du minerai d'uranium d'origine;

CONSIDÉRANT QUE les résidus des mines d'uranium contiennent des dizaines de matériaux radioactifs - sous-produits naturels de l'uranium - qui sont parmi les substances les plus radiotoxiques connues de la science, comme le radium, le thorium, le radon et le polonium;

CONSIDÉRANT QUE les résidus des mines d'uranium restent dangereusement radioactifs pendant des centaines de milliers d'années;

CONSIDÉRANT QUE l'Académie des sciences des États-Unis concluait en 2011 qu'il n'existe encore aucune technologie éprouvée pour assurer la sécurisation à long terme des résidus radioactifs des mines d'uranium;

CONSIDÉRANT QUE la seule technologie civile qui nécessite l'utilisation d'uranium en quantités importantes est l'énergie nucléaire;

CONSIDÉRANT QUE la fermeture définitive de la centrale nucléaire Gentilly-2 à Bécancour marque la fin de l'énergie nucléaire au Québec, de sorte que la société québécoise n'a plus besoin de grandes quantités d'uranium;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Canada s'est engagé à mettre fin à l'utilisation d'uranium à combustible des réacteurs nucléaires pour la production d'isotopes médicaux en 2016 et finance actuellement le développement de nouvelles méthodes pour la production de ces isotopes;

CONSIDÉRANT QUE la seule technologie non civile qui nécessite l'uranium en quantités importantes est l'armement nucléaire, et que la société québécoise n'a aucun intérêt à contribuer directement ou indirectement à la construction de plus d'armes nucléaires;



CONSIDÉRANT QUE l'uranium n'est pas une ressource renouvelable et que ce combustible se transforme, dans les réacteurs comme celui de Gentilly-2, en déchets nucléaires hautement radioactifs qui doivent être isolés de l'environnement et des humains pendant des centaines de milliers d'années à un coût de dizaines de milliards de dollars;

CONSIDÉRANT QU'une motion visant à interdire en territoire québécois l'enfouissement permanent des déchets radioactifs provenant de l'extérieur du Québec a été entérinée à l'unanimité par l'Assemblée nationale du Québec le 30 octobre 2008; (1)

CONSIDÉRANT QUE la Société de gestion des déchets nucléaires (SGDN) identifie le Nouveau-Brunswick, le Québec, l'Ontario et la Saskatchewan comme des provinces bénéficiant du nucléaire, donc lieux potentiels pour recevoir les déchets radioactifs du combustible irradié de toutes les centrales nucléaires canadiennes en un seul site permanent, et que la SGDN a sollicité toute municipalité québécoise désireuse de recevoir lesdits déchets radioactifs sur son territoire, de lui soumettre sa candidature;

CONSIDÉRANT QUE le Canada, un des premiers exportateurs mondiaux d'uranium a participé avec ses partenaires australiens, russes, américains et français à des discussions internationales au sein de l'International Framework for Nuclear Energy Cooperation (Global Nuclear Energy Partnership) où l'éventualité que les pays exportateurs d'uranium puissent être contraints de s'engager à rapatrier les déchets radioactifs de leurs clients a été abordée;

CONSIDÉRANT QUE l'exploitation, l'affinage et l'enrichissement de l'uranium représentent une sérieuse menace pour les écosystèmes, les nappes phréatiques, la santé des populations et contribuent à la prolifération des armes nucléaires;

CONSIDÉRANT QUE le plutonium, un des dérivés de l'uranium créés dans les réacteurs nucléaires, facilite la fabrication d'armes nucléaires et que la prolifération de ces armes dans le monde fait planer une menace permanente sur des millions d'êtres humains;

CONSIDÉRANT QUE l'exploration et l'exploitation minières d'uranium ont été interdites en Colombie-Britannique, en Nouvelle-Écosse et en Virginie (États-US);

CONSIDÉRANT QUE le Grand Conseil des Cris a déclaré une interdiction de l'extraction d'uranium dans l'Eeyou Istchee-Nord du Québec, tout comme des centaines de municipalités du Québec;



CONSIDÉRANT QUE l'International Physicians for the Prevention of Nuclear War, organisation ayant reçu un prix Nobel, recommande une interdiction mondiale de l'exploitation des mines d'uranium;

CONSIDÉRANT QUE l'Association canadienne des médecins pour l'environnement et les Professionnels de la santé pour la survie mondiale, qui représentent plusieurs milliers de médecins au Canada, ont pris position contre l'exploitation de l'uranium;

CONSIDÉRANT QUE le Québec est doté d'énormes ressources d'énergies douces renouvelables qui pourraient être mises en valeur à grande échelle, et que nos municipalités sont dépourvues des moyens financiers qui leur permettraient de les développer sur leur territoire;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Guy Périard
Appuyé par monsieur le conseiller Richard Strasbourg

ET RÉSOLU QUE la municipalité de Montpellier adopte la présente résolution et qu'elle engage le gouvernement du Québec à :

- Décréter rapidement un moratoire interdisant l'exploration et l'exploitation de l'uranium sur tout le territoire du Québec, comme l'ont fait la Colombie-Britannique, la Nouvelle-Écosse, la Virginie (É.-U), le Grand Conseil des Cris par une interdiction de l'extraction d'uranium dans l'Eeyou Istchee-Nord du Québec et rendre permanent ce moratoire par l'adoption d'une loi, comme vient de le faire la Nouvelle-Écosse;
- Assurer l'irréversibilité de sa décision de procéder au déclassement et au démantèlement du réacteur nucléaire de Gentilly-2;
- Favoriser le maintien des emplois à Gentilly-2 par l'acquisition de l'expertise dans le démantèlement de réacteurs nucléaires, par la sécurisation complète du site en conformité avec les plus hautes normes internationales et par la surveillance continue de la radioactivité;
- D'insister pour qu'Hydro-Québec investisse des sommes comparables à son projet initial de reconstruction de Gentilly-2 afin de financer sur tout le territoire du Québec un vaste chantier de conservation de l'énergie, d'efficacité énergétique et de production de nouvelles énergies par diverses formes d'énergie douce, renouvelable, non hydraulique comme l'éolien, le solaire et la géothermie qui créeront des milliers d'emplois dans toutes les régions du Québec;



- De soumettre à l'Assemblée nationale un projet de loi inspiré de la motion adoptée à l'unanimité par celle-ci le 30 octobre 2008 qui stipule : *« Que l'Assemblée nationale demande au gouvernement d'interdire l'enfouissement sur le territoire du Québec des déchets et des combustibles irradiés en provenance de l'extérieur du Québec. »*;
- D'élaborer une politique détaillée pour la gestion à long terme de tous les déchets nucléaires produits en territoire québécois tel que recommandé par le BAPE en 2005;
- D'interdire au Québec la création de nouveaux inventaires de déchets radioactifs comme ceux qui résulteraient des centrales nucléaires ou des mines d'uranium à l'exclusion des petites quantités de déchets radioactifs résultant de l'utilisation des isotopes à des fins médicales ou industrielles ainsi que de l'opération des cyclotrons ou autres accélérateurs.

(1) Motion déposée à l'Assemblée nationale par monsieur Camil Bouchard, député du PQ du comté de Vachon, appuyé par la ministre des Ressources naturelles et de la Faune, madame Julie Boulet, députée du PLQ du comté de Laviolette, et par monsieur Simon-Pierre Diamond, député de l'ADQ du comté de Marguerite-d'Youville, le jeudi 30 octobre 2008, laquelle motion stipulant : *« Que l'Assemblée nationale demande au gouvernement d'interdire l'enfouissement sur le territoire du Québec des déchets et des combustibles irradiés en provenance de l'extérieur du Québec. »*

Adoptée à l'unanimité.

13.03.54

Projet de résolution – avril, mois de la jonquille

CONSIDÉRANT QUE le cancer touche tout le monde et qu'en moyenne, au Québec, toutes les 11 minutes, une personne apprend qu'elle a le cancer et qu'une personne en meurt toutes les 26 minutes;

CONSIDÉRANT QUE la Société canadienne du cancer est active dans la lutte contre le cancer depuis 1938 et qu'elle est l'organisme national qui contribue le plus à la recherche sur le cancer au pays;

CONSIDÉRANT QUE la Société canadienne du cancer lutte sur tous les fronts, non seulement par la recherche, mais aussi par la prévention et le soutien aux nombreuses personnes touchées par cette terrible maladie;

CONSIDÉRANT QUE le mois d'avril est maintenant le Mois de la jonquille, symbole de vie de la Société canadienne du cancer, et que celle-ci, chaque année, lance un vaste mouvement de solidarité envers les quelque 180 000 Québécois et Québécoises qui ont actuellement un cancer;



CONSIDÉRANT QUE soutenir les activités du Mois de la jonquille, c'est aussi se montrer solidaire envers les proches touchés par la maladie, affirmer son appartenance à un groupe de citoyens qui lutte contre le cancer et unir sa voix à celle de la Société canadienne du cancer pour dire que nous sommes « Avec vous. Contre les cancers. Pour la vie. »;

CONSIDÉRANT QUE l'argent recueilli pendant le Mois de la jonquille fait une réelle différence et contribue à aider la Société canadienne du cancer à financer des projets de recherche qui sauveront des vies, à offrir de l'information récente et fiable sur le cancer, à fournir des services de soutien à la communauté, à mettre en place des programmes de prévention et à militer activement afin d'obtenir du gouvernement des lois et politiques publiques qui protègent la santé des Québécois et Québécoises;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur le conseiller Marcel Bissonnette
Appuyé par monsieur le conseiller Richard Strasbourg

ET RÉSOLU :

De décréter le mois d'avril Mois de la jonquille.

QUE le conseil municipal encourage la population à accorder généreusement son appui à la cause de la Société canadienne du cancer.

Adoptée à l'unanimité.

6. DOSSIERS

6.1 Service des travaux publics

6.1.1 Rapport — Travaux publics

Le rapport du Service des travaux publics pour le mois de février 2013 a été déposé au Conseil.

13-03.55

6.1.2 Mandat au directeur du Service des travaux publics pour le remplacement d'une conduite d'aqueduc

CONSIDÉRANT la planification des travaux concernant le programme (TECQ), 2010-2013;

CONSIDÉRANT QUE la prochaine étape dans cette planification est de remplacer la conduite de 100 mm qui relie la station de pompage et le bassin de réserve d'eau potable;



CONSIDÉRANT QU'afin de limiter les coûts du projet de remplacement de la conduite, il est pertinent de gérer le projet en régie, sous la supervision du directeur du Service des travaux publics;

CONSIDÉRANT QUE le remplacement de la conduite pourra se faire en forage directionnel;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité achètera les matériaux nécessaires à l'excavation;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Guy Périard Appuyé par monsieur le conseiller Richard Strasbourg

ET RÉSOLU QUE ce Conseil autorise le directeur du Service des travaux publics à procéder à l'invitation de trois (3) soumissionnaires pour effectuer le forage directionnel, selon les plans et devis rédigés par l'ingénieur, monsieur Robert Laurin.

DE PLUS, autorise le directeur du Service des travaux publics à procéder par invitation des soumissionnaires pour la fourniture des matériaux nécessaires à la réalisation des travaux.

Adopté à l'unanimité.

6.2 Aménagement, urbanisme et environnement

6.2.1 Rapport – Aménagement, urbanisme et environnement

Le rapport du Service de l'aménagement, de l'urbanisme et de l'environnement pour le mois de février 2013 a été déposé au Conseil.

13-03.56

6.2.2 Adoption du règlement n° 05-2013 afin de réviser les dispositions concernant les fondations d'un bâtiment principal

CONSIDÉRANT QUE le Conseil juge opportun de modifier l'article 2.2.1 du *Règlement de construction* n° 14-2000 afin de permettre les fondations avec semelle de béton;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Guy Périard Appuyé par monsieur le conseiller Richard Strasbourg



ET RÉSOLU QUE le règlement n° 05-2013 visant à réviser les dispositions concernant les fondations d'un bâtiment principal soit et est adopté tel que présenté et déposé en annexe.

Adoptée à l'unanimité.

13-03.57

6.2.3 Adoption du règlement n° 02-2013 relatif à la vidange des fosses septiques

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal désire s'assurer de la périodicité de la vidange de l'ensemble des fosses septiques conformément au *Règlement sur le traitement des eaux des résidences isolées Q2. r.22*;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Guy Périard Appuyé par monsieur le conseiller Richard Strasbourg

ET RÉSOLU QU'UN règlement portant le numéro 02-2013 intitulé Règlement relatif à la vidange des fosses septiques soit et est adopté et que dispense de lecture a été demandée.

Adoptée à l'unanimité.



6.2.4 **Projet « Rivages en Héritage » de la MRC – confirmation de la participation financière de la municipalité**

CONSIDÉRANT la poursuite du projet *Rivages en Héritage* de la MRC de Papineau pour l'été 2013 visant l'embauche de trois (3) étudiants stagiaires en vue d'appuyer les municipalités dans le cadre de la sensibilisation, l'information et l'application de la réglementation en matière de protection des rives, du littoral et des plaines inondables;

CONSIDÉRANT QUE le projet est intégré au budget 2013 de la MRC, et prévoit une participation financière de la MRC (12 000 \$) et de ses municipalités locales (500 \$ par municipalité participante);

CONSIDÉRANT QUE le Comité administratif de la MRC, par l'adoption de la résolution CA-2013-01-006, a validé le plan de travail et confirmé l'orientation selon laquelle chaque municipalité participante contribuera au projet à la hauteur d'un montant maximum de 500 dollars;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Montpellier prend acte de la décision du Conseil des maires quant à la participation financière des municipalités dans ce projet;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités qui désirent bénéficier des services des étudiants devront indiquer leurs besoins à l'intérieur du questionnaire prévu à cet effet et acheminé par la MRC;

CONSIDÉRANT QU'aux fins de la réussite du projet, les municipalités doivent nommer un employé responsable qui agira à titre de répondant auprès de la MRC et qui pourra répondre au questionnaire sur les besoins et le retourner à la MRC d'ici le 31 mars 2013;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur le conseiller Marcel Bissonnette
Appuyé par monsieur le conseiller Jean-Guy Périard

ET RÉSOLU QUE la Municipalité de Montpellier confirme sa participation financière au projet à la hauteur d'un montant maximum de 500 \$;



QUE la Municipalité de Montpellier désigne madame Claudine Murray, inspectrice en bâtiment, environnement et urbanisme, pour agir à titre de personne responsable du projet au nom de la Municipalité, afin notamment de remplir le questionnaire sur les besoins acheminé par la MRC;

ET QUE la Municipalité s'engage à retourner à la MRC, d'ici le 31 mars, le questionnaire sur les besoins qui servira à identifier les municipalités qui désirent bénéficier des services des étudiants stagiaires pour l'été 2013 et les secteurs ciblés.

Adoptée à l'unanimité.

13-03.59

6.2.5 Procédures judiciaires– Règlements municipaux 06-2012 et 12-2000 – Mandat au procureur

CONSIDÉRANT QUE la propriété portant le numéro de matricule 0380-67-7113 et constituée du lot P-50 subdivision 3, 4-1 et 4-1-1 du rang 9, canton de Mulgrave, circonscription foncière de Papineau, ne se conforme pas à la réglementation relative à la salubrité et à l'entretien des habitations;

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire a été informé à plusieurs reprises des procédures à suivre;

CONSIDÉRANT QUE les délais prescrits sont écoulés;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Guy Périard
Appuyé par monsieur le conseiller Richard Strasbourg

ET RÉSOLU QUE le mandat soit donné à la firme *Deveau, Bourgeois, Gagné, Hébert et associés* pour entreprendre toutes les démarches et toutes les procédures qui s'imposent afin que des correctifs soient apportés selon les règlements municipaux à la propriété portant le numéro de matricule 0380-67-7113 et constituée du lot P-50 subdivision 3, 4-1 et 4-1-1 du rang 9, canton de Mulgrave, circonscription foncière de Papineau.

Adoptée à l'unanimité.



6.3 Incendie – Sécurité publique

6.3.1 Rapport – Service des incendies

Le rapport du Service des incendies pour les mois de janvier et février 2013 a été déposé à ce Conseil.

13-03.60

6.3.2 Utilisation d'un véhicule hors route (VHR) – Service de premiers répondants

CONSIDÉRANT QUE notre service de premiers répondants peut se retrouver dans l'obligation d'effectuer le transport de personnes qui se sont blessées dans l'un de nos nombreux sentiers;

CONSIDÉRANT QUE ce type d'intervention nécessite l'utilisation d'un véhicule hors route (VHR);

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité possède une remorque servant au transport de blessées, tractable par un véhicule hors route;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Denis Levasseur, directeur du Service de sécurité incendie et premier répondant nous offre d'utiliser son VHR pour effectuer le transport de blessés;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur le conseiller Marcel Bissonnette
Appuyé par monsieur le conseiller Richard Strasbourg

ET RÉSOLU QUE ce Conseil accepte la proposition de monsieur Levasseur et s'engage à assumer les frais de la surprime d'assurances pour effectuer ce genre d'intervention.

Adoptée à l'unanimité.

13-03.61

6.3.3 Remerciements à monsieur Mathieu Faubert, directeur adjoint du Service des incendies

CONSIDÉRANT QUE monsieur Mathieu Faubert quitte son poste de directeur adjoint du Service de sécurité incendie parce que les tâches y sont trop lourdes compte tenu de ses responsabilités familiales et professionnelles;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Faubert s'est acquitté de ses tâches à titre de directeur adjoint du Service des incendies avec rigueur et dévouement;



EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur le conseiller Marcel Bissonnette
Appuyé par monsieur le conseiller Richard Strasbourg

ET RÉSOLU QUE le Conseil municipal remercie monsieur Mathieu
Faubert pour le dévouement et le sens des responsabilités dont il a
fait preuve à titre de directeur adjoint du Service des incendies;

ET QUE copie de la présente résolution lui soit transmise.

Adoptée à l'unanimité.

13-03.62

**6.3.4 Nomination de monsieur Marc St-Denis au poste de directeur
adjoint du Service des incendies**

CONSIDÉRANT QUE le poste de directeur adjoint du Service de
sécurité incendie est présentement vacant;

CONSIDÉRANT la recommandation des officiers de la brigade à
l'effet de nommer monsieur Marc St-Denis au poste de directeur
adjoint;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur le conseiller Marcel Bissonnette
Appuyé par monsieur le conseiller Jean-Guy Périard

ET RÉSOLU QUE le Conseil municipal nomme monsieur Marc
St-Denis au poste de directeur adjoint du Service des incendies à
compter du 4 mars 2013.

Adoptée à l'unanimité.

6.4 Loisirs et culture



7. AFFAIRES NOUVELLES

7.1 Dépôt du rapport de recensement des votes du référendum du 3 mars 2013

Monsieur Paul St-Louis, directeur général et secrétaire-trésorier par intérim, dépose le rapport de recensement des votes du référendum du 3 mars 2013.

8. DIVERS

9. CORRESPONDANCE

10. QUESTIONS DU PUBLIC

13-03.63

11. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par monsieur le conseiller Marcel Bissonnette
Appuyé par monsieur le conseiller Richard Strasbourg

ET RÉSOLU QUE l'assemblée soit levée à 20 h 20.

Adoptée à l'unanimité.

Pierre Bernier, maire

**Paul St-Louis, directeur général et
secrétaire-trésorier par intérim**

Prendre note que le genre masculin inclut le genre féminin, pour fin de simplification.